

## *Demande de réponse du Gouvernement*

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer dans les 150 jours une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité du développement et des droits de la personne (fascicules n<sup>os</sup> 1, 6, 7, 14, 15, 17, 20, 21, 23, 24 et 25) est déposé.

Respectueusement soumis,

JOHN BOSLEY, C.P., DÉPUTÉ  
*Président*

WALTER MCLEAN, C.P., DÉPUTÉ  
*Président*  
Sous-comité du développement et des droits de la  
personne